

Objet : prolongation de l'élection jusqu'au 12/12/22

Paris, le 28 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Suite à un incident de production chez notre éditeur, nous sommes dans l'obligation de reporter la date de fin du scrutin des élections de vos représentants des locataires au Conseil d'Administration d'Antin Résidences.

En effet, le matériel de vote n'a pas pu vous être adressé 2 semaines avant la date de fermeture prévue du scrutin, qui était établie au 2 décembre 2022.

La nouvelle date retenue est fixée au lundi 12 décembre 2022

en accord avec la commission électorale qui s'est réunie le 24 novembre 2022.

IMPORTANT : Votre kit de vote et votre enveloppe T restent bien valables jusqu'au 12 décembre 2022.

Si vous votez par courrier, nous vous invitons à adresser votre bulletin dans les enveloppes prévues à cet effet, **au plus tard le mardi 8 décembre 2022** pour tenir compte des délais d'acheminement postaux. Si vous votez par internet, les modalités de connexion sont inchangées et le site est accessible jusqu'au 12 décembre 2022 à 10h.

Nous vous rappelons que chaque bail de location ne donne droit qu'à un seul vote. Pour toute information complémentaire, connectez-vous sur www.antin-residences.fr. L'expression de tous les locataires est essentielle.

En vous remerciant par avance de votre participation à ces élections, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président